

**Assemblée générale**

Cinquantième session

Documents officiels

Distr. générale
26 février 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 35^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 16 novembre 1995, à 10 heures

Président : M. Murphy (Irlande)
(Vice-Président)

SommairePoint 96 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application des décisions de la conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 95 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- f) Participation des femmes au développement
- g) Mise en valeur des ressources humaines
- h) Les entreprises et le développement
- i) Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement
- j) Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation
- k) Alimentation et développement agricole durable

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 96 de l'ordre du jour

Environnement et développement durable (suite)

d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)

(A/50/536, A/50/716)

e) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement (suite)

(A/50/422 et Add.1)

1. **M. Ha-Yong Moon** (République de Corée) se félicite des progrès réalisés à la première session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et espère, étant donné l'importance de la question, que les négociations sur le mandat de Berlin seront terminées aussi rapidement que possible en 1997. Il est également essentiel que les parties à la Convention fixent les objectifs et le calendrier de la réduction des émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000 et prêtent toute l'attention nécessaire au principe de la responsabilité commune mais différenciée des États à cet égard. Parallèlement, les parties à la Convention, et en particulier les pays dont la liste figure à l'annexe I, devront s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention, et en particulier des alinéas 2 a) et b) de l'article 4.

2. Soulignant l'importance de la technologie et de son transfert pour la lutte contre la dégradation de l'environnement et le réchauffement général de la planète, il salue l'initiative de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) en matière de technologie du climat et espère que des mesures concrètes et efficaces seront prises pour la mettre en oeuvre. La communauté internationale – en particulier les pays développés et les organisations internationales – doit s'acquitter des engagements qu'elle a pris au titre d'Action 21 concernant le transfert d'écotechnologies et aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et technologiques.

3. En ce qui concerne l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement, l'ONU devrait élargir le champ de ses activités dans certains domaines du Programme d'action, tels que les

ressources de la diversité biologique, les institutions nationales et le renforcement des capacités administratives. Étant donné la spécificité et la fragilité de la situation physique, sociale et économique des petits États insulaires, la communauté internationale doit leur fournir d'urgence des ressources nouvelles et supplémentaires afin de favoriser leur développement durable. Elle devrait également faire un bilan complet des mesures prises aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour déterminer les problèmes et les obstacles qui pourraient entraver l'application du Programme d'action. À cet égard, le Secrétaire général devrait préparer un rapport intérimaire sur l'application du Programme d'action à tous les niveaux.

4. **M. Eldeeb** (Égypte) dit qu'il faudrait se consacrer à l'application des programmes destinés à limiter la pollution de l'environnement et les changements climatiques, ce qui suppose l'obtention de ressources financières et le transfert d'écotechnologies. Les pays en développement souffrant des effets négatifs des changements climatiques, il est nécessaire d'élucider les liens entre les changements climatiques et le développement économique. Le représentant se félicite de la tenue de la prochaine Conférence des parties, qui abordera la question des solutions pratiques à mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes résultant des changements climatiques. Il souhaite que cette conférence étudie également les difficultés qui continuent à entraver la réalisation des objectifs de la Convention-cadre, ainsi que l'application des programmes destinés à limiter les effets négatifs des changements climatiques. Elle devrait aussi tenir compte des faits nouveaux. Il pourrait être utile de compléter la Convention par un protocole additionnel, à condition que cela ne se traduise pas par des engagements supplémentaires pour les pays en développement.

5. Les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre devraient porter essentiellement sur les secteurs des transports urbains, des communications et de l'énergie. Par ailleurs, il faudrait prêter une attention particulière à l'élaboration de politiques et programmes relatifs à l'environnement dans les pays en développement, dans le but d'améliorer et de développer des réseaux de transport et de communication viables à terme, en tenant compte des particularités sociales, économiques et écologiques de chacun de ces pays. À cette fin, ils devraient bénéficier de transferts de technologies adaptées.

6. L'Égypte s'est acquittée de ses engagements auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui, étant donné l'insuffisance de ses ressources, ne pourra pas réaliser ses objectifs à moins de bénéficier de ressources supplémentaires. Il n'en est pas moins nécessaire que le FEM prête attention aux projets actuellement mis en oeuvre par l'Égypte pour lutter contre les effets des changements climatiques, en particulier l'amenuisement de ses ressources en eau et la menace qui pèse sur les terres agricoles du nord du Delta et du Sinaï. À cet égard, le Gouvernement égyptien a besoin d'une aide supplémentaire de la part de la communauté internationale, notamment pour mettre en oeuvre les projets destinés à faciliter les activités entreprises dans ces deux régions. Parallèlement, il a adopté des mesures spéciales pour dégager des ressources supplémentaires et a lancé des programmes ambitieux pour améliorer l'utilisation de l'énergie et lutter contre le gaspillage.

7. La prochaine Conférence des Parties devra se pencher sur l'exécution des obligations prises en vertu de la Convention, ainsi que les obstacles qui doivent encore être surmontés. Elle devra également adopter des programmes d'application dans le cadre d'une collaboration internationale efficace, chaque partenaire devant s'acquitter de ses engagements pour lutter contre les effets négatifs des changements climatiques créés et aggravés par la révolution industrielle et des modes non viables de production et de consommation. Les ressources naturelles étant la première source de revenu des pays en développement, il serait souhaitable que l'on réponde par des efforts concertés aux besoins de ces pays, et en particulier des petits États insulaires en développement.

8. **M. Kariyawan** (Sri Lanka) dit que les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre ne devraient pas seulement se fonder sur des critères scientifiques et économiques mais tenir compte également des sensibilités politiques, des traditions sociales et des nécessités pratiques des pays. La plupart des pays en développement dépendent largement des transferts de technologie et de l'assistance au renforcement des capacités et à l'application des programmes de développement durable pour la mise en oeuvre des obligations qu'ils ont prises au titre de la Convention. En conséquence, il est impératif d'accroître et de reconstituer régulièrement les ressources fournies par le Fonds pour l'environnement mondial. À cet égard, il ne faudrait pas écarter

prématurément la possibilité d'établir un mécanisme financier propre à la Convention.

9. La communauté internationale devrait prendre des mesures vigoureuses et concertées contre les groupes terroristes qui s'attaquent à des cibles économiques et constituent un danger potentiel pour l'environnement, car la dégradation de l'environnement qu'ils risqueraient de provoquer pourrait avoir des répercussions mondiales.

10. **M. Langley** (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation se félicite des résultats de la première Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, et en particulier de la création du Groupe de travail du mandat de Berlin. La Nouvelle-Zélande continuera à appuyer l'élaboration de mesures pratiques, souples et équitables visant à permettre à la communauté internationale d'atteindre l'objectif de la Convention, à savoir la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à des niveaux tels que les activités humaines n'auraient pas d'effets dangereux pour le climat.

11. En ce qui concerne la question des petits États insulaires en développement, il est important de continuer sur la lancée et d'appliquer les résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, l'orateur salue la création du Groupe des petits États insulaires au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable et se dit favorable au maintien d'une masse critique pour garantir que le Groupe puisse remplir ses fonctions, qui sont essentielles à l'application du Programme d'action.

12. Les États doivent bien comprendre que le renforcement de la capacité des organismes, des commissions et autres organes du système des Nations Unies dans le cadre de l'application du Programme d'action implique un changement d'attitude et une modification des priorités ainsi qu'une amélioration de l'efficacité et de la productivité. Il ne suffit pas d'augmenter le coût et la taille de l'infrastructure pour renforcer ses capacités.

13. La Nouvelle-Zélande est favorable aux modalités de mise en oeuvre du réseau informatique (SIDS/NET) et du Programme d'assistance technique à l'intention des petits États insulaires en développement (SIDS/TAP), proposées dans le rapport du Secrétaire général. Relevant que le rapport fait référence à

l'importance de la contribution des organisations régionales, l'orateur annonce que la Nouvelle-Zélande est résolue à faire tout son possible pour que le Forum du Pacifique Sud et le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud continuent à jouer un rôle vital dans la région.

14. **M. Djabbar** (République islamique d'Iran) dit que les modes de consommation et de production non viables adoptés en particulier par les pays développés demeurent la principale cause de dégradation de l'environnement. C'est donc d'abord à ces pays de lutter contre cette dégradation. Par conséquent, la tendance qui consiste à imposer des normes et des exigences non réalistes aux industries et aux produits des pays en développement et à proposer ou adopter des politiques financières préjudiciables au développement économique et social de ces pays, sous le prétexte de la protection de l'environnement, est contraire à l'esprit et à la lettre des accords relatifs à l'environnement, y compris la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les chances de réaliser les objectifs de la Convention resteront minces tant que les parties à l'annexe I de la Convention ne s'acquitteront pas de leurs engagements d'une manière globale qui prenne en compte les aspects sociaux et économiques des changements climatiques.

15. Tout en soulignant la nécessité de contrôler les émissions de gaz à effet de serre, l'orateur fait remarquer que, si l'on veut appliquer la Convention de manière globale, on ne peut fixer des objectifs en matière de réduction sans tenir compte des effets économiques négatifs dont risquent de pâtir les pays en développement, auxquels la Convention prête une attention particulière. Il serait injuste et contraire aux dispositions de la Convention de demander aux pays en développement de subir de lourdes pertes économiques en raison de l'application des mesures proposées alors qu'ils souffrent déjà d'une dégradation de leur environnement provoquée par d'autres pays.

16. **Mme Plaistead** (États-Unis d'Amérique), rappelant que plusieurs conventions et diverses dispositions ont été adoptées en vue de protéger les ressources naturelles des petits États insulaires en développement, précise que des activités de coopération peuvent être menées même en l'absence d'instruments internationaux. À cet égard, l'appel lancé par la délégation américaine à la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement pour une initiative internationale en

faveur des récifs coralliens, a été entendu par les gouvernements des pays du Pacifique qui ont défini un cadre d'action. Ces deux documents de base serviront à l'organisation de six ateliers régionaux qui définiront et examineront les besoins et les priorités régionales et joueront le rôle de catalyseur pour la mise au point des initiatives nationales de protection des récifs coralliens. Les résultats des travaux de ces ateliers seront communiqués à la Commission du développement durable.

17. La stratégie opérationnelle récemment adoptée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) tient compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement et détermine les mesures qui relèvent de la compétence du FEM.

18. Le Gouvernement américain, en collaboration avec d'autres gouvernements, est en train de préparer une initiative internationale pour la préservation du strombe, espèce en voie d'extinction en raison de la pêche intensive et de la destruction de son habitat. La représentante des États-Unis espère qu'un mécanisme de coopération sera mis au point pour permettre la régénération et le développement durable de la zone de pêche des récifs coralliens dans l'ensemble de la mer des Caraïbes.

19. Lors de la conférence du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), tenue récemment sous les auspices du Gouvernement américain, des solutions pratiques ont été recherchées pour résoudre les difficiles problèmes créés par les sources de pollution terrestres et la dégradation de l'environnement côtier, et un programme d'action reflétant ces préoccupations a été adopté. Le Gouvernement américain est disposé à collaborer avec les gouvernements des petits États insulaires en développement dans certains domaines essentiels comme la diversité biologique, la protection de l'habitat, la gestion intégrée des côtes et l'échange d'informations. Il continuera par ailleurs à assurer le suivi des deux programmes d'action par le biais de programmes bilatéraux, de la Banque mondiale, du FEM, des banques régionales de développement et d'autres institutions chargées de l'aide multilatérale. Par ailleurs, les États-Unis continueront à encourager les politiques et procédures susceptibles de favoriser le développement durable et continueront à soutenir les initiatives et solutions novatrices, comme la réforme des banques régionales de développement et le renforcement des possibilités de financement des

microentreprises. Le Gouvernement américain appuie les mécanismes régionaux préconisés par le Programme d'action adopté à la Conférence mondiale et fournit à la région du Pacifique Sud l'assistance nécessaire pour la mise en place d'un mécanisme de ce type.

20. Le nombre élevé de catastrophes naturelles qui se sont produites dans les Caraïbes au cours de l'année écoulée démontre une nouvelle fois la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Aussi les États-Unis ont-ils pris des mesures pour venir en aide à ces pays en renforçant les capacités d'alerte rapide dans les régions des Caraïbes et du Pacifique.

Point 95 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

f) Participation des femmes au développement

(A/50/399)

g) Mise en valeur des ressources humaines

(A/50/330 et Corr.1)

h) Les entreprises et le développement (A/50/417)

i) Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement

(A/50/215-S/1995/475, A/50/396, A/50/551)

j) Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation (A/50/501)

k) Alimentation et développement agricole durable (A/C.2/50/8)

21. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération économique en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/50/396), précise que ce rapport est essentiellement axé sur la question de la coordination au sein du système des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté; il met l'accent sur la formulation de politiques cohérentes de suivi des récentes conférences mondiales et l'aide aux pauvres au niveau des pays. Le rapport classe les activités du système des Nations Unies en huit grandes catégories : travail analytique, activités génératrices de revenus, travaux publics à fort coefficient de main-d'oeuvre, accès aux services de base, fonds sociaux et filets de sécurité, participation des pauvres, efforts ciblés en vue de la réduction de la discrimination et surveillance de l'évolution de la pauvreté.

22. C'est au niveau des pays qu'il faut évaluer le succès des efforts visant à éliminer la pauvreté. À cet égard, plusieurs instruments sont en place pour faciliter la coordination des activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Par ailleurs, des efforts considérables sont déployés pour assurer la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de base et des pauvres eux-mêmes dans le cadre d'une démarche décentralisée permettant de remettre le pouvoir de décision et les ressources aux collectivités locales.

23. Le problème de la pauvreté soulève un certain nombre de questions communes à tous les pays, régions et secteurs qui nécessitent une coordination entre les différentes institutions. Ces dernières reconnaissent la nécessité d'adopter des approches communes pour évaluer la pauvreté, rassembler et exploiter les données, assurer la cohérence et la complémentarité des politiques macroéconomiques et sociales, étudier la féminisation de la pauvreté et promouvoir la participation populaire à la mise au point des programmes d'élimination de la pauvreté. Convaincu que les différentes institutions doivent appuyer concrètement les mesures prises au niveau des pays, le Comité administratif de coordination (CAC) a récemment décidé de créer trois équipes spéciales interinstitutions chargées d'assurer le suivi des thèmes communs examinés lors des récentes conférences mondiales, thèmes qui sont tous directement liés à l'élimination de la pauvreté.

24. Introduisant le rapport du Secrétaire général sur le projet de programme de célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) (A/50/551), le Secrétaire général adjoint souligne que l'Année sera l'occasion de sensibiliser l'opinion publique, de mobiliser les ressources, de galvaniser les activités à tous les niveaux et de mettre en place les dispositions institutionnelles dans le cadre des efforts visant à libérer toutes les sociétés de la pauvreté par le biais de mesures au niveau national soutenues par une aide internationale appropriée. Il appelle particulièrement l'attention sur les objectifs, les principes et les thèmes de cette manifestation qui sont précisés dans les paragraphes 11 à 14 du document. La célébration de l'Année sera également l'occasion de mieux cibler, développer et harmoniser les mesures prises au niveau du système.

25. Le document A/50/417 qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la

privatisation au service de la croissance économique et du développement durable représente la synthèse des contributions de plus de 20 organismes du système des Nations Unies. À la lecture de ce rapport, il ressort que le système joue un rôle important en aidant les gouvernements à mettre en place leurs capacités nationales pour promouvoir l'esprit d'entreprise, élaborer et appliquer des politiques de privatisation et instaurer un climat propice à la maîtrise des forces du marché, notamment par la mise en place d'une infrastructure économique et sociale appropriée. L'aide au développement des petites entreprises et aux femmes entrepreneurs aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines a pour but d'améliorer la condition de la femme et de contribuer à atténuer la pauvreté. Il cite à cet égard plusieurs cas où la coordination des activités du système des Nations Unies a été couronnée de succès.

26. Passant au document A/50/501 contenant le rapport du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation, il indique qu'une grande partie du rapport concerne la promotion de la microentreprise et de la petite et moyenne entreprise. Le rapport cite par ailleurs des exemples d'initiatives réussies dans un certain nombre de domaines, comme l'accès au crédit et la formation à l'esprit d'entreprise ou le régime foncier et les questions de réglementation, tout en mettant en relief les obstacles que rencontrent les femmes entrepreneurs et en soulignant l'importance d'un climat national et international porteur. Le Groupe espère que son analyse sera considérée comme un premier pas vers la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par le Sommet mondial pour le développement social. Le Secrétaire général adjoint exprime sa gratitude aux Gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'État fédéré de Micronésie pour leurs participation financière aux travaux du Groupe.

27. Introduisant le rapport du Secrétaire général intitulé « Participation effective et intégration des femmes au développement : prise en compte des sexospécificités dans la formation des politiques macroéconomiques et la planification du développement » (A/50/399), il souligne que les statistiques publiées en 1991 et 1995 mais dont on ne disposait pas jusqu'à présent, indiquent que les principaux indicateurs économiques font ressortir des écarts substantiels et quantifiables. Ces statistiques permettent de comparer la situation des femmes et des

hommes en 1970, 1980 et 1990 et autorisent pour la première fois une extrapolation des tendances. Ces statistiques ainsi que d'autres données émanant de différents organismes des Nations Unies montrent que les femmes occupent une place grandissante dans l'économie mondiale et confirment que certaines politiques économiques et stratégies de développement sont susceptibles de valoriser et de renforcer leurs compétences et leur contribution tandis que d'autres maintiennent le statu quo. Selon l'analyse faite dans le rapport, nombre de ces politiques sont d'emblée vouées à l'échec si les tendances économiques ne sont pas analysées du point de vue de la sexospécificité et si les politiques économiques nationales et internationales ne tiennent pas compte, entre autres, de l'inégalité des chances entre hommes et femmes et des disparités qui les séparent quant aux préférences exprimées et aux résultats obtenus.

28. **M. Lawrence** (Programme des Nations Unies pour le développement), introduisant le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines au service du développement (A/50/330), rappelle qu'il a été établi en application de la résolution 48/205 de l'Assemblée générale qui souligne qu'il convient d'adopter des approches coordonnées, intersectorielles et intégrées dans différents domaines comme la santé, le logement, les communications, l'éducation et la formation, la science et la technique ainsi que l'emploi. Si l'on assure une bonne coordination et si l'on tient compte de l'évolution des besoins, chacun de ces domaines contribuera à l'instauration d'un climat propice à un développement social plus large comme le recommande le chapitre I du Programme d'action adopté au Sommet mondial pour le développement social.

29. Les politiques antérieures de mise en valeur des ressources humaines ont progressivement laissé la place à des cadres nouveaux et décentralisés qui tiennent davantage compte des spécificités de chaque sexe et qui visent à renforcer les potentialités de chacun grâce à l'appui de l'État et des services publics dans différents secteurs. Dans plusieurs des pays les moins avancés, l'ajustement structurel, la réduction des effectifs du secteur public et la lenteur de la croissance ont compromis la mise en valeur des ressources humaines. Selon le rapport, la mise en valeur des ressources humaines consiste, du point de vue des pouvoirs publics, à mettre au point des politiques mutuellement bénéfiques qui donneraient à chacun les

moyens de contribuer à l'amélioration de la qualité de sa propre vie et de celle des membres de sa famille, de son quartier, de son entreprise et de sa société. Ainsi, la mise en valeur des ressources humaines qui est un élément clef de la prévention de la pauvreté a été le thème commun de toutes les grandes conférences mondiales tenues récemment.

30. Le rapport examine les problèmes actuels que rencontrent les gouvernements pour répondre aux besoins de leur pays en matière de ressources humaines. S'inspirant de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le rapport énumère les facteurs qui font obstacle ou au contraire favorisent une conception plus cohérente des ressources humaines. À cet égard, il cite de nombreux exemples de l'appui apporté par le système des Nations Unies qui met l'accent sur les applications intersectorielles régionales et nationales. Il présente également un examen des conséquences des engagements de Copenhague sur la mise en oeuvre des ressources humaines ainsi qu'une vue d'ensemble des conclusions, avec des recommandations présentées à l'Assemblée générale pour examen.

31. **Mme Menendez** (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il est essentiel de lutter contre la pauvreté pour assurer le développement durable. Soixante-dix pour cent environ des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes et les femmes sont d'une façon disproportionnée de plus en plus victimes de la pauvreté. C'est pourquoi il importe de mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement qui tiennent pleinement compte des sexes. Le Sommet mondial pour le développement social a réaffirmé l'importance que revêt une saisie globale du problème de la pauvreté et la nécessité de mettre en oeuvre des stratégies cohérentes et multidimensionnelles pour éliminer la pauvreté. La démarginalisation, notamment celle des femmes, doit figurer en bonne place dans ces stratégies.

32. Il incombe au premier chef aux gouvernements d'arrêter les stratégies, politiques, programmes et mesures qui conviennent pour lutter contre la pauvreté. Il faut, pour ce faire, mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques judicieuses, procéder à des réformes structurelles et mobiliser les ressources nationales, notamment en mettant en place des régimes fiscaux plus équitables et en réduisant les dépenses

militaires. Dans les pays en développement, un secteur privé dynamique, notamment le secteur non structuré, – dont les liens avec le secteur moderne doivent être renforcés – et les petites et moyennes entreprises sont les principales sources d'emplois productifs. L'État devrait créer un environnement favorable au développement du secteur privé, et mettre en oeuvre des politiques sociales judicieuses. Il convient d'accroître le financement des services sociaux de base. À cet égard, l'initiative de type 20-20 figurant dans le Programme d'action de Copenhague pourrait s'avérer des plus utiles. La lutte contre la pauvreté passe également par une approche participative du développement et le respect des droits de l'homme. Il convient de prendre des mesures spécifiques pour faire face aux conséquences que la pauvreté a sur les femmes et les enfants.

33. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/50/330) contient des recommandations très utiles sur une conception intégrée de la question cruciale pour lutter contre la pauvreté. Il est impératif de veiller à ce que les filles et les femmes aient pleinement accès à l'éducation en toute égalité.

34. La coopération et l'assistance internationales sont essentielles, en particulier pour les pays les plus pauvres et les couches les plus vulnérables de la société. Les États membres de l'Union européenne réaffirment leur volonté de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Elle prend note du fait que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail reconnaissent la nécessité de donner la priorité à l'élimination de la pauvreté. Cependant, la coordination fait souvent défaut à l'échelle du système et l'Organisation des Nations Unies a eu du mal à élaborer une conception intégrée des aspects multidimensionnels de la pauvreté et à toucher les femmes qui en sont victimes, en particulier. Le Programme d'action de Copenhague permet au système des Nations Unies pour le développement d'atteindre cet objectif. La Commission du développement social devrait jouer un rôle central en aidant le Conseil économique et social à coordonner ses activités. Elle se félicite de ce que le CAC ait récemment décidé de créer trois équipes spéciales chargées d'assurer le suivi des récentes conférences mondiales. Sur le terrain, le système des

coordonneurs résidents, la note de stratégie de pays et l'approche-programme sont de bons moyens de coordonner la lutte contre la pauvreté. L'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) devrait être l'occasion d'appliquer de façon rapide et efficace aux niveaux national et international les dispositions du Programme d'action de Copenhague, en particulier celles relatives à l'élimination de la pauvreté.

35. Abordant la question des entreprises et du développement, la représentante de l'Espagne souligne l'importance du partenariat entre les secteurs public et privé. Le rôle du gouvernement devrait consister à créer un environnement favorable au développement du secteur privé. Les institutions représentant les entreprises privées, telles que les fédérations, les chambres de commerce et associations ont un rôle important à jouer. Les entreprises publiques devraient être gérées comme des entreprises privées. Le système des Nations Unies fournirait éventuellement l'assistance technique nécessaire à la mise en place d'une capacité nationale de promouvoir l'esprit d'entreprise, en arrêtant et en appliquant des politiques de privatisation et en diffusant des données et des informations sur les initiatives couronnées de succès. L'Union européenne se félicite de ce qu'à sa neuvième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) examinera les rapports entre les entreprises et le développement en vue de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans ce domaine.

36. Sur la question de la participation de la femme au développement, la représentante de l'Espagne estime que le Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes représente un important pas en avant vers la promotion des femmes. Elle se félicite également de la publication du *Rapport mondial sur le développement humain* de 1995, document exhaustif axé sur la participation des femmes au développement qui a été une éminente contribution à la Conférence de Beijing. De l'avis général, comme il ressort du Programme d'action, la pleine participation des femmes à toutes les activités de la vie économique et sociale est une condition fondamentale du développement durable.

37. Le nombre de femmes travaillant hors du foyer augmente partout dans le monde, même si ce n'est qu'à un rythme plus lent dans les pays en développement. Dans le Programme d'action, l'accent est mis sur la

nécessité d'adopter des politiques macroéconomiques et d'arrêter des stratégies de développement qui répondent à la question des femmes et de la pauvreté. L'Union européenne attache une grande importance à la promotion des femmes dans le domaine économique, notamment en veillant à ce qu'elles aient accès aux ressources, au marché, aient un emploi, s'adonnent à des activités génératrices de revenus et au commerce. Il faut éliminer toute forme de discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe.

38. Le fait qu'on accorde peu d'attention à l'analyse de la spécificité des problèmes propres à chaque sexe revient à dire qu'on méconnaît souvent le rôle et les problèmes des femmes. Il faudrait insister sur la situation des femmes dans les zones rurales. Tant qu'on ne formulera pas de politiques qui tiennent compte des préoccupations des femmes, l'inefficacité et la mauvaise répartition des ressources persisteront probablement, ce qui aura pour effet une diminution de la croissance économique et une féminisation accrue de la pauvreté. Les politiques de l'État et les dépenses publiques doivent aller dans le sens de l'égalité des sexes.

39. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que les femmes aient le même accès que les hommes aux ressources économiques et à l'épargne. Il faut prendre des mesures d'ordre politique et juridique pour assurer l'accès des femmes au crédit, aux guichets des institutions de crédit et banques commerciales. Le montant déraisonnable des garanties demandées ainsi que le coût élevé des transactions qui constituent des freins devraient être réexaminés pour permettre aux femmes d'obtenir des crédits. Il faudrait arrêter des stratégies visant à promouvoir des activités durables et productives destinées à créer des revenus pour les femmes défavorisées ou indigentes. Les cadres juridiques devraient être modifiés pour assurer l'égalité des chances et permettre aux femmes d'accéder à la terre et à la propriété et d'en être propriétaires. Les filles et les femmes devraient avoir accès à l'éducation et à la formation professionnelle pendant toute leur vie. Il faudrait élaborer et mettre en oeuvre des programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour les femmes afin de leur permettre d'avoir les qualifications qui répondent aux besoins d'un cadre socioéconomique en évolution en vue de multiplier leurs chances de trouver un emploi.

40. Pour que le système des Nations Unies soutienne de façon cohérente les activités génératrices de revenus

des femmes, en particulier les programmes de crédit, l'Union européenne demande instamment aux mécanismes interinstitutions de donner la priorité à l'élaboration de directives et de stratégies communes pour ces activités. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme jouerait un rôle décisif dans le système des Nations Unies en encourageant la pleine participation des femmes au développement durable. Cependant, la décision finale quant à ce rôle ne devrait être prise que lorsque seront connus les résultats de l'évaluation indépendante que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population ont demandée. Dans toutes les activités de suivi des conférences, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires devraient examiner la question de la participation des femmes au développement. Il faut espérer que la Commission accordera plus d'attention aux problèmes des femmes et coopèrera à cet égard avec la Troisième Commission. Les femmes devraient participer pleinement et également aux décisions dans tous les domaines de la vie quotidienne, notamment dans le domaine économique.

41. **M. Biau** (Bénin), prenant la parole sur le point 95 i), dit que les activités organisées pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ont non seulement contribué à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs, mais ont surtout permis aux personnes vivant dans la pauvreté de participer aux manifestations et d'espérer.

42. En ce qui concerne le projet de programme relatif à la célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, sa délégation pourrait accepter les grandes lignes des propositions figurant aux paragraphes 13 et 14 du document A/50/551. Pour établir un certain équilibre dans le projet de programme, il faudrait y insérer deux sous-sections portant respectivement sur les activités aux niveaux régional et sous-régional et au niveau international. Le continent africain étant l'un des plus sérieusement touchés par toutes les formes de pauvreté, il est surprenant de constater que, contrairement aux autres commissions régionales, la Commission économique pour l'Afrique n'a proposé aucune activité en vue de la célébration de l'Année. Il espère que cette lacune sera comblée avant la parution du programme définitif des activités.

43. Le rapport sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/50/396) est dans son ensemble fort opportun et répond plus ou moins à la demande que l'Assemblée générale a faite dans sa résolution 48/184 du 21 décembre 1993. Cependant, il ne précise pas les actions spécifiques engagées par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne le rôle et les besoins des femmes vivant dans la pauvreté ou les actions entreprises pour améliorer les services sociaux dans les zones urbaines déshéritées. De même, aucune mesure spécifique n'aurait été prise pour mobiliser et réaffecter les ressources en vue d'éliminer la pauvreté. Il se félicite de l'initiative de l'Administrateur du PNUD tendant à créer un fonds d'élimination de la pauvreté qui servira à aider les pays lors de l'élaboration de leurs programmes nationaux de lutte contre la pauvreté comme convenu au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du problème, il suggère la mise en place au niveau du Secrétariat d'une entité séparée chargée de toutes les questions relatives à l'élimination de la pauvreté.

44. **M. John Kaputin** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), intervenant sur le point 95 j) de l'ordre du jour, rappelle que son pays a joué un rôle important dans la promotion du concept « perspectives et participation » qui a débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/60 portant création du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation; son pays a également versé une contribution de 100 000 dollars au Groupe.

45. La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait être plus qu'une commémoration; elle devrait permettre de s'adresser réellement à une partie importante de la population mondiale, les collectivités locales souvent négligées dans les pays en développement. Pour assurer un développement équitable et durable, il faut responsabiliser la population et les sociétés en innovant au plan technique et en formant les hommes. Cette méthode permet également d'assurer un partenariat plus solide, plus authentique et plus équitable, de s'affranchir de la dépendance perpétuelle que créent le retard technologique, les barrières commerciales et l'accès limité aux marchés financiers.

46. En Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans la région du Pacifique Sud, les perspectives et la participation ont été entravées par l'inadaptation de mécanismes,

notamment administratifs, économiques, juridiques hérités, imposés ou importés de l'étranger. Il reconnaît que d'autres difficultés sont le fait de ces pays mêmes ou sont endogènes. Le Groupe a appelé à juste titre l'attention, au paragraphe 25, sur les politiques « méso-économiques » qui relie les politiques macroéconomiques au comportement des agents économiques au niveau microéconomique.

47. La vraie question qui se pose est de savoir comment faire des recommandations du rapport de véritables points de référence permettant aux collectivités de se donner les moyens de participer davantage au développement économique de leur pays. On peut tirer davantage parti de l'expérience des autres, notamment en matière d'élaboration de politiques et d'approches macroéconomiques et de techniques de gestion microéconomique appliquées à des groupes bien ciblés. Les commissions régionales doivent s'inspirer des activités du Groupe et incorporer ses idées dans leurs programmes de travail et stratégies futurs. Le phénomène peut naturellement se propager au niveau national, puis local. L'important n'est pas seulement de renforcer les capacités, mais également d'offrir la possibilité aux populations, une fois qu'elles ont acquis les compétences nécessaires, de gérer leurs affaires et d'investir notamment dans les microentreprises en bénéficiant pour cela d'un soutien adéquat. Le financement des projets de développement est capital. Malgré les réformes du secteur macroéconomique et financier, les problèmes de crédit de la moitié des deux tiers les moins fortunés de la population économiquement active subsistent. Aussi, le représentant se félicite-t-il de la décision de la Banque mondiale de créer un mécanisme spécial de prêt aux populations les plus déshéritées.

48. Bien que les marchés apparaissent largement comme le moyen le plus efficace d'améliorer les perspectives et la participation, l'expérience montre qu'à eux seuls, ils ne sont pas d'un très grand secours pour ceux qui ne possèdent ni capitaux ni compétences. Par conséquent, il prie instamment les institutions spécialisées de se pencher notamment sur les moyens à mettre en oeuvre pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent ces gens lorsqu'ils veulent souscrire un prêt, en particulier, la garantie sur laquelle insistent les bailleurs de fonds, et fait observer que les institutions financières traditionnelles n'ont pas nécessairement raison de dire que les petits prêts reviennent excessivement chers.

49. Compte tenu de la grave crise financière que traverse l'Organisation, il se bornera à suggérer aux organes existants, y compris à la Commission du développement durable, de s'inspirer du rapport du Groupe pour formuler leurs futures conceptions multisectorielles du développement durable. Il y a plusieurs questions que le rapport passe sous silence, il aurait pu précisément aller plus loin dans ses recommandations et donner les indications précises aux organes compétents des Nations Unies ou définir d'éventuelles stratégies d'application. Le représentant se félicite néanmoins du soutien que diverses couches de la population mondiale ont apporté à l'Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation et réaffirme l'importance de son rôle dans les activités de développement économique et social du système des Nations Unies.

50. **M. Fedortchenko** (Fédération de Russie) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable (A/50/417) revêt un intérêt pour les pays en transition et sa délégation en appuie les conclusions qui doivent être suivies par une assistance concrète des gouvernements.

51. La politique gouvernementale repose sur le soutien en faveur des entreprises nationales. Le Gouvernement s'attache aussi à promouvoir l'entreprise privée au niveau fédéral et régional et à mener des programmes spéciaux dans plus de 60 régions. En outre, il accélère l'équipement nécessaire à l'essor de l'initiative privée; en 1995, le secteur privé employait plus de 10 millions de personnes. Seulement, l'entreprise privée ne s'est pas développée aussi rapidement que prévu dans l'industrie et l'agriculture. L'insuffisance des investissements, notamment étrangers, dans ces secteurs, et l'absence d'une infrastructure commerciale développée constituent le noeud du problème. L'ONU peut jouer un rôle plus dynamique dans la promotion de la coopération internationale dans ce domaine.

52. Le représentant russe se félicite de la récente décision du Comité administratif de coordination de créer trois groupes de travail interinstitutions dans des domaines étroitement liés à la mise en valeur des ressources humaines. Leur principal objectif devrait être de donner aux groupes les plus vulnérables plus de chances de participer au processus de développement, de promouvoir l'esprit d'entreprise et de rendre le secteur public plus performant, de prévoir une

protection sociale pendant la restructuration et de renforcer le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales. La conscience de la gravité des problèmes sociaux qui se posent aux pays en transition a conduit la communauté internationale à adopter l'engagement 8 de la Déclaration de Copenhague; la délégation russe espère que cette prise de conscience de la situation se traduira par l'adoption de mesures appropriées.

53. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la délégation russe appuie les conclusions du rapport du Secrétaire général (A/50/551) et est disposée à participer à la célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1996.

54. **Mme Ashipala-Musavyi** (Namibie), parlant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, salue le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/50/399) qui, tout en tenant bien compte des sexes, spécificités dans la formulation des politiques macroéconomiques et la planification du développement en général, aurait dû souligner plus clairement les diverses incidences que la prise de décisions politiques et le développement économiques ont sur les femmes, en particulier dans les zones rurales.

55. Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe reconnaissent la grande contribution que les femmes apportent à l'économie et la principale force de changement et de développement qu'elles représentent dans tous les secteurs de l'économie. Pour les faire participer au développement, il faut avant tout les éduquer et les former, les intégrer aux structures de prises de décisions et éliminer toutes les formes de discrimination dont elles souffrent. Il faut aussi les émanciper, notamment en assurant aux filles un meilleur accès à l'enseignement, notamment scientifique et technique.

56. Les femmes continuent à souffrir de la pauvreté en plus grand nombre. Non seulement elles ne disposent pas suffisamment de ressources économiques et autres pour relever et maintenir leur niveau de vie, mais des entraves juridiques qui les réduisent à l'état de mineures, les empêchent de participer à des activités de développement. En dépit de la volonté politique des gouvernements, les ressources des programmes de lutte contre la pauvreté sont gravement réduites du fait de

difficultés budgétaires. Cela a conduit les femmes d'Afrique australe travaillant dans les administrations et les organisations non gouvernementales à se réunir à Windhoek (Namibie) en 1994 pour déterminer la façon dont elles pourraient être des agents et des bénéficiaires du développement national et régional. Elles ont adopté des plans d'action dans lesquels elles ont invité les gouvernements d'Afrique australe à créer un climat favorable à leur participation au développement économique en établissant les mesures politiques et instruments juridiques nécessaires.

57. Les possibilités d'enseignement et de formation offertes aux femmes ont, dans la plupart des cas, contribué à renforcer les rôles qui leur sont traditionnellement dévolus. Un des problèmes majeurs qui se posent aux gouvernements de la région est de savoir comment aider, par l'éducation et la formation, les femmes à éliminer les effets de la discrimination qui les ont souvent empêchées d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi ou s'installer à leur propre compte. La plupart des systèmes d'enseignement de la région sont en cours de restructuration pour mieux initier les femmes et les filles à la science et à la technique. La délégation namibienne lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts des gouvernements de l'Afrique australe en accordant aux femmes et aux filles des bourses et surtout des bourses de formation scientifique, technique et professionnelle.

58. Les femmes constituent la majorité de ceux qui se livrent à l'agriculture de subsistance qui assure l'alimentation de la plupart des habitants de la sous-région. Pourtant, elles n'ont toujours pas le même contrôle sur les terres, les capitaux, les techniques et autres moyens de production que les hommes. Dans la plupart des pays de la région, les femmes représentent moins de 30 % de la main-d'oeuvre du secteur structuré. Pour nombre d'entre elles, le secteur non structuré est la seule solution en matière d'emploi. Les gouvernements de la région reconnaissent qu'il leur faut aménager d'urgence des infrastructures publiques pour assurer que les femmes puissent avoir accès à des débouchés, améliorer leurs techniques d'entreprise et que, pour ce faire, elles ont besoin d'aide. Ils ont adopté des politiques nationales en matière de population et de développement visant à éliminer la pauvreté et à améliorer la santé des femmes, en particulier celle des femmes vivant en milieu rural et les femmes handicapées. La priorité a été accordée à

des entreprises non agricoles qui procureraient des revenus aux femmes en milieu rural. Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont repris à leur compte l'appel lancé dans le Programme d'action aux donateurs multilatéraux et aux banques de développement régional pour qu'ils examinent et appliquent les politiques qui permettront aux femmes vivant en milieu rural et dans les zones reculées de bénéficier d'une plus grande part des ressources.

59. Les gouvernements de la région ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle trouve des ressources nouvelles et renouvelables pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Un séminaire régional se tiendra prochainement en Afrique australe pour définir les modalités de suivi du Programme d'action. La représentante namibienne espère que la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales prêteront leur soutien aux femmes afin que leur participation au développement économique de la région devienne une réalité. Elle prend note du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/50/744) et indique que ses recommandations doivent être examinées attentivement.

60. La Division de la promotion de la femme qui est le principal service de l'ONU chargé des questions féminines doit être renforcée davantage. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) doit bénéficier de toutes les ressources nécessaires pour offrir aux femmes des pays en développement plus de choix et de possibilités d'assurer leur développement économique.

61. **M. Ronneberg** (Îles Marshall) note que son gouvernement a reçu quantité de bons conseils sur la façon d'améliorer l'économie. Toutefois, lorsqu'au moment de mettre ces conseils en pratique, il a demandé une assistance extérieure, pour appliquer les mesures nécessaires, il s'est heurté à un silence total. Le principe du libre-échange affirmé par l'Organisation du commerce international ne doit pas simplement se traduire par l'ouverture des marchés des pays en développement aux produits de luxe des pays développés. La question des nouvelles barrières non tarifaires érigées contre les produits des pays en développement mérite d'être examinée d'urgence. Il est impossible de créer un secteur privé actif dans les pays

en développement s'il n'y a pas de débouchés pour écouler leurs marchandises. Son gouvernement ne préconise pas l'établissement de nouvelles barrières pour protéger l'industrie locale, mais des échanges équitables et une assistance adéquate lorsque les critères fixés par les institutions financières multilatérales sont satisfaits.

62. Se tournant vers le rapport du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation (A/50/501), le représentant dit que la section consacrée aux petites entreprises expose les problèmes auxquels se heurtent les entrepreneurs dans les pays en développement. La délégation des Îles Marshall approuve la section sur les conclusions et recommandations et souhaite que le rapport contribue grandement aux travaux en cours sur l'agenda pour le développement.

63. **M. Pawar** (Inde) dit que la pauvreté se manifeste sous diverses formes, notamment la faim, l'analphabétisme et le manque d'écoles, d'implantations d'adduction d'eau, d'équipements sanitaires, de logements et de possibilités d'emploi. La pauvreté procède essentiellement de l'absence de ressources ou de contrôle sur le marché, qui est liée au mode de répartition des revenus dans son pays. Les stratégies visant à venir à bout de cette grave situation doivent allier une croissance économique générale à des interventions ponctuelles. Par exemple, la pauvreté peut avoir pour cause immédiate le faible potentiel de production d'une région du fait de sa dotation en ressources ou de son éloignement. Il faut également se soucier des besoins de ceux qui ont été lésés pour des raisons historiques. La question de l'équité entre les sexes est également importante.

64. En Inde, les programmes visant à garantir un emploi aux populations déshéritées des zones rurales et aux jeunes chômeurs, à satisfaire les besoins en matière de nutrition, d'éducation et de santé des femmes et à favoriser leur démarginalisation, ainsi que les programmes d'alphabétisation de masse sont essentiels à la mise en oeuvre d'interventions ponctuelles. Le succès est fonction de la participation et de l'adhésion véritable des populations mêmes à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'action entreprise.

65. Étant donné les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social pour éliminer la pauvreté, il est tout à fait regrettable que les

perspectives d'aide publique au développement soient devenues incertaines.

66. **M. Weibgen** (Organisation des Nations Unie pour l'alimentation et l'agriculture) dit que les femmes des zones rurales, en tant que productrices et que soutiens de famille, sont des acteurs essentiels de la sécurité alimentaire et du développement durable. Aussi leur promotion doit-elle être assurée de façon plus systématique et plus globale. La gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, en tant qu'éléments d'une conception globale et interdisciplinaire du développement durable, doivent refléter l'importance du rôle des femmes. La FAO a participé activement aux préparatifs de la Conférence de Beijing et se félicite de ce que les objectifs du Programme d'action aient mis l'accent sur l'accès des femmes à la terre, aux techniques améliorées, aux services de soutien et aux marchés, tout en reconnaissant leurs compétences locales et leur contribution au maintien de la diversité biologique.

67. La FAO a largement révisé son propre plan d'action de 1989 en faveur de la participation des femmes au développement, en mettant davantage l'accent sur la participation des femmes des zones rurales dans les domaines des statistiques, de la formation en matière d'analyse de données ventilées par sexe, de conseils en matière de politique, de développement communautaire, de collecte et de diffusion de données, et de collaboration interinstitutions. Dans le cadre de la réalisation de son mandat en faveur de l'élimination de la pauvreté, la FAO a présenté un programme spécial sur la production alimentaire destiné à assurer la sécurité alimentaire dans les pays à faibles revenus et à déficit vivrier. La récente restructuration de la FAO a inscrit la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté dans une nouvelle optique fondée sur une large croissance des économies agraires pauvres. Une analyse détaillée et comparative de la pauvreté dans différentes régions du monde et une base de données ainsi que des indicateurs permettant d'en déterminer le degré font partie de ces efforts conjugués, ainsi que l'importance accordée au rôle primordial des institutions rurales et de la société civile. Étant donné que plus de 60 % de la population moyenne vivent en milieu rural et en tirent leurs moyens d'existence, on peut difficilement exagérer le rôle décisif des investissements dans le développement général des zones rurales, des mécanismes institutionnels dynamiques et d'une base

agraire transformée, trois principaux éléments permettant d'éliminer véritablement et durablement la pauvreté.

La séance est levée à 13 h 5.